



SERVICE ETAT CIVIL

Affaires Générales

LISTE DES DOCUMENTS* A FOURNIR POUR UN MARIAGE

***documents à remettre en présence des futurs époux
un mois avant la date du mariage
sur RENDEZ-VOUS au 01.69.92.68.57**

- copie intégrale d'acte de naissance (**valable 3 mois**)
- 2 témoins majeurs (minimum) avec photocopies de leurs pièces d'identités
- photocopies des pièces d'identité des futurs époux (cni, passeport, titre officiel)
- **deux** justificatifs de domicile récents sur la commune (Etampes) des futurs époux (bail locatif établi par un professionnel, quittances de loyer établies par un professionnel, factures EDF GDF, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC)
- Si contrat de mariage (certificat du notaire)

En cas de remariage - veuvage : acte de décès du précédent conjoint

- **divorce :** copie d'acte du précédent mariage

Si enfant(s) - acte de naissance
- livret de famille

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS :

- certificat de célibat (à demander au pays d'origine)
- certificat de coutume rappelant la législation locale applicable et la liste des pièces justificatives au mariage (à demander au Consulat)